

GERALD DARMANIN MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 3 juillet 2019 N° 744

Gérald Darmanin se félicite de la création du nouveau Service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) qui permettra de mieux lutter contre les fraudes fiscales, financières et douanières

La fraude fiscale prive chaque année l'État de ressources importantes. Pour répondre à ce défi, la loi relative à la lutte contre la fraude publiée le 24 octobre 2018 prévoit, outre un renforcement de l'arsenal pénal, l'affectation d'officiers fiscaux judiciaires au sein d'un nouveau service spécialisé dans la répression de la délinquance fiscale.

Ce nouveau **service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF)** est créé depuis le 1^{er} juillet 2019. Issu de la transformation du service national de douane judiciaire (SNDJ), il réunit au sein d'une seule et même structure l'expertise des officiers de douane judiciaire et des officiers fiscaux judiciaires.

Placé sous la co-tutelle du directeur général des douanes et des droits indirects et du directeur général des finances publiques, il est dirigé par un magistrat de l'ordre judiciaire et peut être saisi, notamment, par le Parquet National Financier (PNF) dans le cadre de dossiers nécessitant une expertise fiscale, douanière ou financière.

Le service d'enquêtes judiciaires des finances est composé de 266 enquêteurs habilités dont 241 officiers de douane judiciaire et 25 officiers fiscaux judiciaires. Ces agents sont spécialement habilités à exercer des missions de police judiciaire et disposent de toutes les prérogatives mises à leur disposition par le code de procédure pénale.

Le siège du service d'enquêtes judiciaires des finances est situé à lvry-sur-Seine.

La première promotion d'officiers fiscaux judiciaires a été formée durant le premier semestre 2019 à l'École nationale des douanes de Tourcoing.

«La création du service d'enquêtes judiciaires des finances est la réponse cohérente de l'État dans l'accélération de la lutte contre la grande délinquance économique et financière en mettant en commun les cultures douanières et fiscales et en capitalisant sur l'expertise et les ressources de ces personnels ayant déjà fait leurs preuves ». Gérald Darmanin

Contact presse :

Service presse DGDDI: presse@douane.finances.gouv.fr / 01 57 53 42 11

Service presse DGFIP: 01 53 18 86 95

